



**DIRECTION DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT MINIER**

N° 302 /DPEM /2019



Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines ;
 - Son Excellence Madame la Vice-ministre des Mines ;
 - Monsieur le Secrétaire Général des Mines
- Tous à Kinshasa/Gombe

Concerne : Recensement des paiements
des industries extractives
relatif à l'environnement
pour l'élaboration des rapports
ITIE-RDC 2017-2018
Accusé de réception

A Madame la Coordinatrice a.i
de l'ITIE
à Kinshasa/Gombe

*France pour
disposition
Gilbert
A/R
3/10/2019*

Madame la Coordinatrice,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre lettre référencée 130/word/ITIE-RDC/ST/LM/2019 du 29 Août 2019,
relative à l'objet mieux identifié en concerne et vous en remercie.

Y faisant suite, je me fais le devoir
de vous informer que le système environnemental du secteur des mines confie
la responsabilité à l'opérateur minier de remédier ou atténuer les effets
négatifs issus de ses activités à travers l'élaboration et la mise en œuvre du
budget contenu dans l'EIES et PGES.

Aussi, en vertu des dispositions des
articles 204, alinéa 4 et 410 du Code Minier et l'Annexe II du Règlement
Minier, les opérateurs miniers ont l'obligation de constituer une sùreté
financière pour garantir la mise en œuvre de leurs obligations
environnementales contenus dans leurs plans environnementaux approuvés
par le Ministère des Mines. Cette garantie, bien qu'une partie est déposé à la
Banque Centrale du Congo et l'autre constituée dans les banques agréées ne
constitue pas une recette de l'Etat.

S'agissant des recettes réalisées par la Direction de Protection de l'Environnement Minier, la taxe d'agrément de bureau d'études environnementales est considérée comme générateur de recettes majeur.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les tableaux des recettes du trésor réalisé entre 2017 et 2018, ainsi que celui de la sûreté financière constitués par les détenteurs des droits miniers.

Veillez agréer, Madame la
Coordonnatrice, l'expression de ma considération distinguée.

Jacques RAMAZANI LUTUBA

Directeur Chef de service



27 SEPT 2019